

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4146)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 192

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 9**

Supprimer l'alinéa 34.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Depuis de trop nombreuses années maintenant, la France subit une pression terroriste exponentielle. Egorgés, poignardés, décapités, ou tués par explosion, de trop nombreux Français ont été martyrisés par des terroristes, par haine de notre société. Face à ce constat, la guerre contre le terrorisme doit être menée sans répit ni faiblesse. C'est pourquoi, il convient de dire clairement que les ennemis de la France ne sauraient bénéficier d'un crédit de réduction de peine.